

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

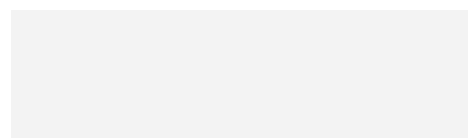
### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-15, 230-02 ET 352**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- |                  |   |
|------------------|---|
| Règlement 209-15 | modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation<br><br>Adoption par le conseil : 18 décembre 2018 |
| Règlement 230-02 | modifiant l'annexe du Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux afin de modifier certaines dispositions<br><br>Adoption par le conseil : 18 décembre 2018                 |
| Règlement 352    | visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec<br><br>Adoption par le conseil : 26 novembre 2018<br>Approbation de la Société d'habitation du Québec : 17 décembre 2018      |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 décembre 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier